



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 71/7

L'AIDE EXTÉRIEURE: LES PRIORITÉS DU CANADA

Déclaration du président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, devant le sous-comité de l'aide au développement international du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, le 4 février 1971.

...Mon prédécesseur est déjà venu témoigner devant le Comité et il a parlé en détail des événements des 20 derniers mois mettant l'ACDI en cause. Avant la fin de la séance d'aujourd'hui, je donnerai aux membres du Comité un appendice qui a été rédigé avec l'aide de mes hauts fonctionnaires et dans lequel figurent les points saillants de l'activité de l'ACDI en 1970. Aujourd'hui je me tournerai vers l'avenir et vers le défi qui nous est dévolu. Étant donné que nous sommes au début de la seconde Décennie du développement international, je trouve qu'il convient particulièrement de regarder, de considérer mon poste à l'ACDI comme un nouveau défi. En même temps, j'essaierai de déterminer les objectifs fondamentaux de l'ACDI dans le cadre des déclarations établies dans la révision de la politique étrangère. Le Parlement, le sous-comité et le Comité permanent ont précisé ces déclarations faites l'année dernière.

Quand je parle de défis nouveaux, on voudra bien comprendre dans quel sens j'en fais moi-même une affaire personnelle. Il s'agit, en réalité, d'un objectif collectivement assumé par toute la Direction et par l'ensemble du personnel de l'ACDI, sous l'autorité, bien sûr, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du Cabinet et du Parlement. Mais, assurément, il m'incombe au premier chef d'assumer cet objectif de la façon la plus manifeste possible et de m'identifier, en quelque sorte, avec les défis nouveaux du développement international.

Venons-en donc à ces défis et aux priorités qui me paraissent en résulter pour l'action de l'ACDI. Voici tout d'abord cinq de ces grandes priorités:

1. Tenir compte davantage des incidences locales et sociales de notre aide.
2. Mettre davantage l'accent sur l'aide multilatérale et collaborer aux initiatives internationales qui visent à rendre les conditions de l'aide plus libérales.

3. Donner un plus grand élan à l'aide à l'Afrique francophone et à l'Amérique latine.
4. Accélérer partout la mise en oeuvre de nos projets.
5. Éveiller l'intérêt et encourager la participation du peuple canadien.

En assignant à l'ACDI ces priorités majeures d'action pour les prochaines années, nous suivons une voie qui ne s'écarte pas des directions que les Nations Unies ont établies elles-mêmes pour la deuxième Décennie de développement international.

1. Mieux tenir compte des répercussions locales et sociales de l'aide du Canada

Je traiterai de cet important sujet sous trois rubriques.

D'abord, il y a la question de l'intégration. La plupart de l'aide, qui a été accordée par le Canada et d'autres pays donateurs au cours des années 1960, a été offerte dans un cadre bilatéral qui ne se fondait pas avec d'autres programmes dans ce pays particulier et à l'occasion, les objectifs s'opposaient les uns aux autres. Des erreurs ont été commises de part et d'autres. Certains pays en voie de développement n'avaient pas de plans détaillés de développement. Certains donateurs n'ont pas pris un véritable intérêt pour l'ensemble des problèmes, ils ont préféré ne penser qu'à leur programme préféré. Les pays en voie de développement se sont rendu compte des lacunes que comportait cette façon d'envisager le problème. Depuis quelque temps, l'on veille à ce que les programmes d'aide conviennent vraiment aux tendances générales du développement.

L'on peut donner de nombreux exemples d'un besoin pour les programmes intégrés. Si l'on investit dans de nouvelles industries, il doit également exister des programmes d'investissement pour le logement des employés. Un programme de services agricoles doit tenir compte de l'éducation en milieu rural et du développement communautaire. En outre, le travail n'est pas terminé, tant que les hommes et les femmes du pays qui reçoit l'aide n'ont pas la formation leur permettant de diriger le programme après le départ des conseillers étrangers.

Un excellent exemple de planification intégrée est celui qu'offre le vaste projet DERRO de développement rural pour la réalisation duquel le Canada s'est associé au Maroc dans la province montagneuse de Tétouan. Une équipe de sept experts canadiens est déjà sur place et travaille dans différents domaines. A la suite d'accords qui viennent d'être signés, le Canada maintiendra durant cinq ans une équipe technique composée d'experts en divers domaines du développement économique et rural; il lui fournira l'équipement dont elle pourra avoir besoin pour sa mission et il assurera la formation dans notre pays des techniciens marocains qui seront appelés à remplacer nos experts.

Le souci d'intégration doit aller plus loin que la simple fourniture, par un pays donné, d'équipes techniques dans lesquelles sont intégrés des experts divers. Il devrait avoir pour conséquence une coordination plus

étroite entre les pays donateurs et les organisations locales et internationales. Le Rapport Pearson souligne fortement le besoin de meilleures structures de coordination et il presse le président de la Banque mondiale de convoquer une conférence pour répondre à ce besoin. Le Canada a d'ailleurs ouvert la voie en ce sens en recevant, il y a un an, à la Conférence de Montebello les plus hauts dirigeants des organismes d'aide nationaux et internationaux, initiative qui a été reprise, l'été dernier, à Heidelberg. Il reste encore beaucoup à faire, cependant; pour empêcher que les interventions de tant de pays et d'organismes ne fassent trop souvent double emploi. Mais des signes apparaissent heureusement, de ci de-là, qui indiquent que l'effort de coordination commence à porter fruit. Le projet DERRO-Tétouan, dont j'ai parlé il y a un instant, est lui-même intégré dans un programme plus vaste qui a été mis au point pour assurer le développement des six provinces septentrionales du Maroc en une période de 25 ans -- programme à la réalisation duquel collaborent de façon coordonnée la Banque mondiale, plusieurs organisations des Nations Unies, ainsi que la France, la Belgique et l'Allemagne en plus de notre propre pays.

Outre l'intégration, il importe de considérer, en second lieu, le *développement social*. On reconnaît aujourd'hui un peu partout que si les années 60 ont enregistré des progrès économiques en termes de Produit national brut, elles ont par contre montré trop peu d'intérêt pour la promotion sociale des populations défavorisées. Or, les deux objectifs, -- développement économique et promotion sociale --, doivent être poursuivis ensemble. Certes, un pays qui n'arrive pas à se procurer suffisamment des devises étrangères ni à se constituer un capital national suffisant, risque fort la stagnation économique. Mais ne se garer que de cela, ne se préoccuper que de taux de croissance économique sans s'occuper des incidences sociales, -- la création, par exemple, d'un écart considérable entre les niveaux de vie des différents éléments d'une population d'un même pays --, peut exposer un pays à de graves dangers. Et c'est ce que l'on a vu dans certains pays. Je n'en nommerai aucun, si vous me le permettez. En revanche, je citerai en exemple la Tanzanie qui aurait probablement pu, si elle l'avait voulu, enregistrer des hausses spectaculaires de son taux de croissance économique, mais dont les dirigeants ont préféré s'assurer que le plus grand nombre possible de leurs compatriotes bénéficierait du développement de leur pays.

Il importe donc que l'ACDI, de concert avec les autres organismes de coopération, tienne compte encore davantage de l'incidence sociale directe que ses programmes d'aide peuvent avoir. Nous avons déjà commencé à mettre l'accent sur cet aspect de l'aide et à envisager comment nous pouvons le mieux aider à la promotion sociale des plus défavorisés dans chacun des pays au développement desquels nous sommes invités à coopérer. Ce genre de promotion peut être favorisé de plusieurs façons. Dans les programmes de coopération en éducation, par exemple, l'incidence sociale est évidemment importante, et il en est de même des projets intéressant la santé publique, l'adduction d'eau potable, le développement agricole ou la planification démographique. Des projets d'assistance qui contribuent mieux que d'autres à multiplier les nouveaux emplois, contribueront aussi davantage à résoudre l'un des problèmes sociaux les plus graves que l'on prévoit pour les années 1970, et d'ailleurs, c'est le cas des pays dit développés tout comme celui des pays en voie de développement: le chômage chez les jeunes. Ce juste souci de promotion sociale, on en trouve des exemples réussis dans l'aide technique du Canada aux écoles polyvalentes de la Guyane et dans celle qui est apportée aux écoles secondaires de la Jamaïque. Il en est de même du projet d'adduction d'eau de Markenborg, en

Guyane, de celui de culture en terre sèche en Inde, et de celui de remembrement agricole en Afrique du Commonwealth. De tels projets à incidence sociale nette et positive, il va falloir les multiplier. Leur planification et leur financement nous en ont d'ailleurs été rendus plus faciles par la grande souplesse que la révision de la politique étrangère a introduite dans les opérations de l'ACDI.

Il nous est possible maintenant d'assumer une proportion considérable des frais locaux d'une opération, ce qui nous permet de nous engager dans des programmes de développement agricole, par exemple, auxquels nous n'aurions pas pu songer jusqu'à l'année dernière.

Ceci dit, il faut reconnaître que les pays donateurs qui accordent une priorité importante à la résorption des disparités dans les pays en voie de développement, s'engagent dans une entreprise assez délicate. Ils doivent limiter leur aide aux domaines que les gouvernements bénéficiaires, dans leurs plans de développement, ont estimé prioritaires. Et il peut se trouver des gouvernements pour qui la promotion des classes "marginales" de leur population n'est pas une entreprise particulièrement urgente. Néanmoins, le Canada n'est pas sans posséder une certaine liberté de manoeuvre, tout d'abord par le choix des pays auxquels il apporte sa coopération, puis par celui qu'il peut faire avec tact et discrétion entre les projets de développement auxquels ces pays lui demandent de collaborer.

Et mon troisième sujet de préoccupation en ce qui concerne l'incidence locale de notre aide, c'est que trop souvent l'intérêt canadien a passé avant le reste aux dépens des pays à bas revenus. Le fait qu'une grande partie de notre aide est liée à l'achat de fournitures au Canada impose un fardeau sur ces pays et constitue une entrave à leur développement. Nous n'avons pas été en mesure, sauf dans certaines circonstances, d'entreprendre des projets dont le coût local était très important et dans certains cas ceci constitue un obstacle très sérieux au développement de ces pays. Plusieurs ministres de l'Agriculture de pays africains pourront vous le dire.

Nous aurions, à cet égard, quelques questions à nous poser. Est-ce pour satisfaire nos propres intérêts que nous aidons les pays sous-développés? En tout état de cause, les intérêts du Canada et les intérêts des pays en question sont-ils si souvent, -- pour ne pas dire toujours --, inconciliables? En envisageant le développement de ces pays dans une perspective suffisamment large, il est évident qu'il n'en est pas ainsi. Je me réjouis, naturellement, de la souplesse nouvelle et importante que le Document sur la politique étrangère de notre Gouvernement a donnée à nos opérations et qui permet notamment à l'ACDI d'assumer désormais, en même temps qu'une part plus considérable des frais locaux, la responsabilité de projets valables qui nous étaient auparavant interdits. Dans une même perspective de libéralisation, le Canada collaborera activement cette année à une étude sur les moyens de "déliier" l'aide, qui a été entreprise par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Comme vous le savez, le Canada s'est déjà engagé unilatéralement dans cette voie l'an dernier -- en augmentant la proportion de son aide effectuée dans un cadre multilatéral, en déliant totalement 20 p. 100 de son aide bilatérale, et en offrant de payer tous les coûts de transport. C'est dans ce même esprit, -- sinon tout à fait de la même façon --, que les 17 principaux pays donateurs, au cours d'une conférence à l'échelon le plus élevé organisée par le Comité

d'aide au développement (ou CAD) à Tokyo, en septembre dernier, ont concentré leurs travaux sur une étude des moyens de "déliier" les prêts de développement de caractère bilatéral.

Le Canada s'est félicité publiquement de cette recherche et de l'esprit qui l'inspire, et de hauts fonctionnaires de l'ACDI ont pris une part active dans les échanges de vues qui ont fait suite à cette rencontre de Tokyo. Ce que nous ne voudrions pas, cependant, c'est que cet intérêt nouveau des membres du CAD à l'endroit des projets de "déliement" de l'aide masque des mouvements vers la diminution du volume de l'aide ou un durcissement des conditions financières de cette aide (comme une sorte de contrepartie de la réduction des conditions d'achat qui caractérisent l'aide liée). Vous avez reçu, le mois dernier, un exposé plus détaillé des principes qui nous régissent dans l'ensemble de ce domaine. Je me borne donc en ce moment à insister, -- mais très fortement --, sur les conséquences étendues que pourrait avoir un accord international, dans le cadre CAD, sur des mesures concertées conduisant à "déliier" l'aide bilatérale fournie par les prêts de développement.

2. Mettre davantage l'accent sur l'aide multilatérale afin de collaborer davantage aux initiatives internationales qui visent à rendre les conditions de l'aide plus libérales

Les initiatives du CAD en faveur du "déliement" de l'aide sont une preuve de l'attention de plus en plus grande que les pays donateurs accordent à l'aide multilatérale et coordonnée.

Dans ce domaine, le Canada fait déjà bonne figure. Nous avons mené le mouvement qui a réapprovisionné et même élargi le fonds de prêts de l'Association internationale de développement (communément appelée AID ou IDA). Notre aide est distribuée dans une proportion plus grande que celle de la plupart des pays donateurs, par l'intermédiaire des organismes internationaux, et la révision de la politique étrangère de notre Gouvernement nous a menés plus avant dans cette direction en fixant comme objectif de notre aide multilatérale une proportion de 25 p. 100 de l'ensemble. Le Canada aura presque atteint cet objectif l'an prochain lorsque l'on procédera au troisième réapprovisionnement du fonds de l'AID. Notre contribution, en effet, devra doubler pour aller de pair avec le doublement de la totalité du fonds.

Il faut également signaler notre participation aux banques régionales de développement. Nous avons concouru à la création de la Banque du développement des Caraïbes. Nous nous efforçons actuellement de lancer un Fonds spécial pour prêts à conditions faciles sous l'égide de la Banque africaine de développement. Dans le cadre de la Banque asiatique de développement et de l'administration de la Banque interaméricaine de développement, nos contributions n'ont pas été utilisées aussi rapidement qu'on aurait pu le souhaiter. Une des raisons en est l'obligation qui liait l'emploi des prêts accordés par l'intermédiaire de ces institutions à l'achat de produits et de services au Canada. Il va falloir trouver une solution à ce genre de problème. Dans les discussions qui se font à l'échelle mondiale sur la meilleure manière de "déliier" l'aide de façon concertée et contrôlée, un accord commence à se faire sur ce que l'on appelle "la formule hollandaise". D'après celle-ci, les prêteurs membres d'une Banque de développement donnée, s'ils acceptaient de "déliier" leur aide, seraient autorisés en retour à se faire ouvertement concurrence entre eux pour les fournitures prévues par leurs prêts, ainsi qu'à faire concurrence aux producteurs des pays en voie de développement.

La circulation des fonds en serait accélérée, ainsi que la mise en oeuvre des projets de développement.

Si un accord de ce genre arrive à se faire au niveau des banques régionales, il est fort possible qu'il serve de modèle à des mesures plus vastes de "déliement" couvrant tout le reste des prêts effectués dans le cadre d'accords bilatéraux. En fait, la frontière entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale s'estompe au fur et à mesure que se "délie" notre aide bilatérale. Qu'elle s'estompe, cela importe vraiment peu au point de vue de fournisseur de produits et de services. Conformément aux directives exposées dans la revue de politique étrangère, nous lions environ 50 p. 100 de notre aide bilatérale à l'obligation de se fournir au Canada.

Or, nous avons récupéré ces derniers temps, en contrats de fournitures, environ 50 p. 100 des prêts de développement accordés à même nos contributions non liées à l'AID. L'ACDI et le ministère du Commerce et de l'Industrie font un effort spécial pour faire du Canada un des fournisseurs de produits et de services les mieux cotés qui soient dans le domaine du développement international, et nous faisons confiance aux entrepreneurs canadiens pour obtenir leur juste part des marchés adjugés par les institutions multilatérales. En somme, il ne s'agit pas seulement de faire le bien, mais de le bien faire. Et alors, même à court terme, on voit que de toute évidence il n'existe aucune incompatibilité entre les intérêts canadiens et ceux que nous cherchons à promouvoir dans les pays en voie de développement.

3. Donner un plus grand élan à l'aide à l'Afrique francophone et à l'Amérique latine.

L'occasion nous est donnée, et j'entends bien ne pas la manquer, d'appliquer les principes dont je viens de parler à nos plus récents programmes de coopération; d'y tenir compte plus que jamais des incidences locales et sociales et d'y profiter à plein de la nouvelle souplesse conférée à nos opérations et de la libéralisation des conditions de notre aide. Notre coopération au développement de l'Asie, de l'Afrique du Commonwealth et des Antilles du Commonwealth a eu le temps de prendre la forme de programmes soigneusement mûris. Les principes nouveaux du développement international et les facilités nouvelles qui nous sont offertes y trouvent naturellement un terrain choisi d'application, mais dans le prolongement d'une action déjà bien rodée. Par ailleurs, il existe deux aires relativement nouvelles d'intervention canadienne où les principes que j'ai évoqués peuvent donner de façon presque immédiate à nos programmes de coopération l'allure et le caractère qui s'imposent à l'orée de la deuxième Décennie du développement international. C'est là une raison déterminante de l'accent que je mets sur nos programmes de coopération en Afrique francophone et en Amérique latine. Permettez-moi de dire un mot des uns et des autres.

Jusqu'à ces tout derniers temps, les programmes de l'ACDI pour l'Afrique francophone se sont principalement spécialisés dans l'assistance technique. On a cependant déjà commencé à soutenir des projets de développement qui ont un impact plus déterminant. Ce qui importe maintenant, c'est de donner une plus grande impulsion à la fourniture d'investissements pour le développement des infrastructures économiques et sociales des États africains francophones. L'élan est déjà donné, et c'est ce que démontrent les statistiques de nos engagements de subventions et de prêts; mais il y a encore beaucoup à faire.

Le développement de notre coopération avec ces pays présente de nombreux avantages. Ainsi nous créerons-nous des liens d'amitié et d'affaires, nous en sommes convaincus, avec une partie importante des populations africaines; ainsi pourrons-nous faire servir au développement socio-économique de ces populations les vastes ressources scientifiques et techniques de nos propres communautés francophones à travers le Canada; ainsi, enfin, pourrons-nous aider les États africains francophones dans leur recherche de nouvelles relations internationales en dehors des cadres anciens qui limitaient à la France et à la Belgique les sources d'aide à leur développement. Je me permets de revenir ici sur un point capital que j'ai évoqué tout à l'heure: c'est que nous avons, avec ce programme relativement nouveau pour le Canada, une occasion exceptionnelle d'adapter notre coopération très étroitement aux conditions optimales d'intervention sur lesquelles les études les plus récentes du développement ont fait l'accord des pays donateurs et bénéficiaires, ainsi qu'aux objectifs de promotion sociale dont j'ai souligné précédemment la nécessité parallèlement au développement économique.

Le nouveau programme d'aide bilatérale du Canada à l'Amérique latine est différent. Il visera, du moins au début, à fournir une assistance technique. Mais il faut se rappeler que le Canada a déjà fourni 60 millions de dollars à la Banque interaméricaine de développement pour des investissements, sous forme de prêts, destinés à améliorer les infrastructures économiques et sociales des pays bénéficiaires. Notre nouveau programme d'assistance technique bilatérale sera orienté, dans toute la mesure du possible, vers les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de l'industrie forestière, des pêcheries et du développement collectif, et ceci dans le but d'étendre les avantages de la modernisation à des secteurs assez considérables de la population. Les pays que nos équipes de spécialistes ont commencé à visiter pour en ramener des projets précis d'assistance, il s'agit de la Colombie, du Pérou, du Brésil et des républiques de l'Amérique centrale, ces pays ont non seulement grand besoin d'une telle assistance mais possèdent des organismes de planification pour en faire bon usage. L'itinéraire choisi pour nos premières missions d'étude ne signifie aucunement que nous n'offrirons pas éventuellement une assistance semblable à d'autres pays de l'Amérique latine. Nous sommes déjà disposés à contribuer au succès de programmes régionaux de développement et à favoriser par des bourses les programmes de formation universitaire ou technique selon la formule dite du "tiers-pays". L'itinéraire de nos premières équipes n'exclut donc aucun pays des cadres de notre coopération au développement de l'Amérique latine.

4. Accélérer la mise en application des projets.

Prévoir la substance de ces programmes dans l'Amérique latine est une tâche et les mener à terme le plus vite possible en est une autre.

La question de la mise en oeuvre rapide ou, comme on l'a dit parfois d'une façon moins constructive, le problème des déboursements a été soulevé dans votre sous-comité ainsi que dans les pays récipiendaires et dans le grand public au Canada en général. Il y a différentes choses que je voudrais dire à ce sujet.

Premièrement, nous devons admettre que la coopération internationale, le développement international est un problème très complexe. Et il doit être clair que les projets de développement comportant des dépenses de millions de

dollars ne se résolvent pas en une nuit; pour mener à bonne fin un tel projet, il faut des années. C'est la même chose qui se passe dans notre pays. Pour l'aide alimentaire, par exemple, l'aide en marchandises et l'aide technique, les chemins à parcourir entre la levée des fonds et les déboursements sont, bien entendu, plus courts. Les fonctionnaires de l'ACDI ont fait de grands efforts dans ces domaines pour diminuer au minimum ces chemins à parcourir.

Deuxièmement, certaines améliorations restent à faire. La structure des directions générales de la planification et des opérations de l'ACDI permet maintenant un travail beaucoup plus fructueux. Notre capacité d'accélérer la mise en oeuvre des projets peut être améliorée par l'augmentation du personnel et d'un personnel familier avec la région dans laquelle il est appelé à travailler et qui soit qualifié dans le développement international. C'est un point qui n'a pas été suffisamment souligné jusqu'à présent. Le développement international est un champ relativement neuf. L'ACDI a pris ses propres expériences en ce qui concerne les qualifications spéciales exigées pour son personnel. Je dois dire qu'une nouvelle catégorie de fonctionnaires spécialisés dans le développement prend actuellement naissance, et nous en avons besoin de plus en plus.

D'autres améliorations peuvent être réalisées si plus de décisions mineures sont faites sur-le-champ, peut-être grâce à la décentralisation à partir d'Ottawa, du pouvoir d'approuver des projets moins importants jusqu'à un certain plafond. Jusqu'à il y a peu de temps, le souci de l'ACDI a été de prévoir les engagements des fonds actuels. Nous pouvons maintenant passer bien loin au-delà de ce point.

Enfin, à la suite de l'examen de la politique étrangère, l'ACDI a une nouvelle souplesse et nous devons tirer le parti maximum de la mise en oeuvre de notre aide.

5. Éveiller l'intérêt et encourager la participation du peuple canadien.

Oublions pour l'instant les dollars et les chiffres. La coopération au développement international ne se résume pas à cela; elle se fonde sur un idéal d'une société du partage, d'un monde où les peuples sont solidaires les uns des autres. Dès lors, l'apport du Canada ne saurait être que financier et technique. Il doit aussi avoir un caractère humaniste qui l'identifie au départ et à l'arrivée. Pour ce faire, il importe que le peuple canadien s'intéresse et participe dans toute la mesure du possible à la coopération au développement international. Il s'agit donc de développer une attitude d'esprit, un comportement durable plutôt que de mener une campagne à court terme au profit de tel projet ou de tel objectif.

Il nous faut reconnaître que cette entreprise a été menée jusqu'ici sans grande continuité ni progression méthodique. Et ce n'est pas brimer l'enthousiasme ou les brillantes initiatives de ceux qui se sont employés à sensibiliser les Canadiens aux problèmes du développement international que de souligner ce qui reste à faire. On peut citer d'excellents départs dans cette vaste entreprise d'information populaire, -- la Marche pour les millions en est un bel exemple --, mais ce ne sont que des commencements.

Un effort concerté d'une envergure beaucoup plus considérable devra être organisé si l'on veut s'assurer l'intérêt et la participation de la population canadienne. Le Canada possède évidemment un vaste réservoir d'experts et de compétences. De plus, la croissance de notre programme de coopération

a fait naître chez bien des Canadiens le désir de participer personnellement au développement international. A cet égard, j'aimerais mentionner tout spécialement, avec éloge, le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), qui constitue à coup sûr l'un des organismes bénévoles les plus dynamiques parmi tous ceux qui, au Canada, coopèrent à la promotion socio-économique du tiers-monde. L'hommage que les autorités et les populations de plus de 40 pays à travers le monde s'accordent à rendre au travail des quelques 1,200 volontaires du SUCO, est en même temps un précieux hommage rendu au Canada lui-même. En plus des tâches qu'ils accomplissent à l'emploi des administrations ou des institutions de leurs pays d'accueil, ces volontaires établissent des liens durables d'intérêt et de compréhension entre leurs parents et amis au Canada et les populations parmi lesquelles ils travaillent. Outre le SUCO, une centaine d'autres organismes bénévoles canadiens apportent au développement international une contribution annuelle en dons divers et en services de volontaires dont la valeur dépasse les 30 millions de dollars. Voilà, il me semble, un important témoignage de l'appui dont le développement international bénéficie de la part du public canadien et de celui qu'il apporte aux politiques de coopération internationale du Gouvernement canadien.

Cet appui du public nous impose le devoir de trouver des méthodes plus directes et plus ingénieuses de l'informer et de l'éduquer en matière de coopération au développement international. Un public éclairé est indispensable au succès des efforts du Canada pour faire face à ses responsabilités de membre nanti de la communauté internationale. Pour contribuer à créer un tel public, les organismes non gouvernementaux peuvent jouer un rôle déterminant: atteignant toutes les communautés, grandes et petites, de notre pays, ils sont admirablement placés pour sensibiliser toutes les classes de la société canadienne aux problèmes et aux obligations du développement international.

La deuxième Décennie du développement international, proclamée par les Nations Unies nous offre l'occasion tout indiquée de nouvelles initiatives dans ce domaine. Certaines suggestions ont été soumises récemment à votre Comité, dont l'une sur l'établissement d'une Commission nationale du développement. J'étudie, en collaboration avec les membres de l'administration de l'Agence, ces suggestions et diverses autres possibilités avec le plus grand soin. Je tiens tout particulièrement (et je soupçonne que vous partagerez cette préoccupation) à associer étroitement les jeunes à toute nouvelle initiative de cette nature. Ces jeunes ont démontré de plusieurs façons, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, un immense esprit créateur et constructif dans l'accomplissement des tâches auxquelles ils s'intéressent. D'ailleurs, ne sont-ce pas les jeunes d'aujourd'hui qui seront le plus touchés par les succès, -- ou les échecs! Dieu nous en préserve! --, de nos entreprises durant les dix prochaines années?

Je voudrais donc mobiliser l'idéalisme et la vitalité de la jeunesse pour donner une impulsion irrésistible aux programmes que nous devons mettre en oeuvre pour assurer le succès de la présente Décennie du développement. Je vais faire tout ce qu'il sera en mon pouvoir de faire pour travailler en étroite collaboration avec cette jeunesse de notre pays.

Il est une seconde forme de participation canadienne dont nous avons besoin, et c'est celle du monde des affaires et de l'industrie. Plusieurs pays en voie de développement, se souvenant de leur passé colonial, se méfient des entreprises étrangères et risquent d'oublier que la libre entreprise peut apporter une contribution originale à leur développement.

Le Canada est un pays qui connaît bien les problèmes créés par les investissements étrangers, ce qui peut le rendre plus compréhensif que d'autres à l'endroit de certaines appréhensions. Aussi bien, s'il est mené avec prudence et discernement, l'investissement privé canadien peut aider à développer une image de l'entreprise étrangère qui soit nouvelle, celle d'un associé et non pas d'un exploitateur éventuel des pays en voie de développement. C'est là se fixer une tâche qui n'est pas facile, mais je crois que l'ACDI devrait s'efforcer d'aider les hommes d'affaires canadiens à concevoir leurs investissements dans les pays en voie de développement comme une véritable association dont on doit équitablement partager les bénéfices.

La nécessité d'augmenter l'apport des capitaux privés canadiens apparaît encore plus manifeste lorsque l'on songe à l'objectif de 1 p. 100 du Produit national brut à consacrer au développement international. L'aide publique canadienne sera vraisemblablement de sept dixièmes du 1 p. 100 dans peu de temps. Mais il reste trois dixièmes à fournir, et l'on compte implicitement sur le secteur privé pour le faire. Jusqu'ici, l'apport de ce secteur privé a été l'un des plus faibles qui soient, mais il ne devrait plus en être de même dans les années à venir. Dès ses premiers mois d'activité, notre Direction du commerce et de l'industrie a enregistré une réaction très favorable à ses offres d'aide pour des études de préinvestissement, enquêtes de démarrage ou études de rentabilité. Ces premières réactions donnent à penser qu'il existe une source d'investissements pour le tiers-monde qui n'a pas encore été captée.

En plus d'encourager le monde canadien des affaires à investir dans le tiers-monde, l'ACDI et le Gouvernement tout entier ont également le devoir de lui demander une révision de son rôle chez nous par rapport aux pays en voie de développement. Je veux dire par là que les hommes d'affaires et le Gouvernement canadien doivent aborder de front certains problèmes importants de politique commerciale, notamment en ce qui concerne la protection de certaines de nos industries contre la concurrence croissante que les pays en voie de développement sont en mesure de leur faire sur le marché canadien. Je crains qu'il ne se produise actuellement une polarisation des attitudes dans ce domaine. Il existe certains groupes, comme les fabricants et les ouvriers du secteur des textiles, qui traversent une crise aggravée par un niveau élevé de chômage et qui réclament naturellement une protection; d'autres, comme les cultivateurs de betterave sucrière du Canada, souhaitent une expansion de leur industrie et désirent des subventions pour y arriver. A l'autre pôle se rencontrent ceux qui voudraient voir ces protections disparaître rapidement et le Canada offrir l'accès le plus large aux produits de l'industrie des pays en voie de développement.

Je ne pense pas que cela arrange qui que ce soit d'acculer à la défensive les gens du textile, ceux qui cultivent la betterave sucrière et les autres producteurs canadiens qui sont dans le même cas. Le professeur Reuber a dit excellemment, en décembre dernier, que le Gouvernement doit trouver "une politique à long terme, comportant des accords d'assistance, et s'y tenir sans changer les règles du jeu selon les circonstances du moment". En d'autres termes, il faut instaurer entre le Gouvernement canadien et le monde des affaires et de l'industrie une discussion large et constructive sur les tendances du commerce mondial et sur les modifications et rajustements des politiques gouvernementales et industrielles qui peuvent être de l'intérêt de tous, en veillant à ce que ces changements soient prévus pour une période de temps assez longue et déterminée.

Je veux vous parler aussi, rapidement, de notre Direction de l'information et de son programme à l'intention du public canadien. Un organisme comme l'ACDI doit mettre sur pied un programme important de communication avec le public en général de même qu'avec de nombreux publics spécialisés. Je me suis étendu assez longuement sur l'intérêt actif des Canadiens au développement international. Cet intérêt est tout d'abord d'ordre intellectuel et concerne aussi bien le professeur que la ménagère ou tout autre Canadien. Ils devraient obtenir l'explication la plus complète possible sur la façon dont les deniers publics sont dépensés à l'extérieur.

En ce qui concerne l'ACDI, la Direction de l'information reçoit actuellement une nouvelle orientation de façon à pouvoir expliquer aux Canadiens les grands problèmes du développement et à leur permettre de suivre les efforts de l'ACDI dans une meilleure perspective générale. La Direction est réorganisée afin de pouvoir anticiper et reconnaître les tendances nouvelles dans l'élaboration des politiques internationales, et les expliquer en temps et lieu au public canadien.

Conclusion

Cet exposé de nos priorités et de nos préoccupations doit être considéré dans le contexte des objectifs plus généraux et fondamentaux de l'action du Canada en faveur du développement international. J'aimerais donc terminer en résumant ces objectifs tels qu'ils m'apparaissent.

Le premier de ces objectifs, que je qualifie de fondamentaux, est d'aider les nations pauvres et défavorisées à se forger une société conforme à leurs propres priorités nationales et qui leur assure une part plus large des bienfaits de la vie dont nous bénéficions dans les pays plus riches.

En second lieu, notre devoir est de jouer un rôle très important, sinon celui de suggérer un rôle de *leader* dans le développement d'une communauté internationale nouvelle dont l'échelle des valeurs, exprimée par les dépenses nationales, serait différente de celle qui a cours aujourd'hui. J'envisage une communauté internationale où l'on consacrerait de moins en moins d'argent et d'efforts aux activités militaires et même aux activités diplomatiques traditionnelles, mais où tous les pays, je dis bien tous les pays, apporteraient une contribution croissante à l'amélioration des conditions de vie de toute l'humanité. Cet objectif trouve son fondement dans la conviction que l'humanité, malgré toutes les différences superficielles qu'on y trouve, constitue une communauté d'une trame serrée et fondamentalement indivisible, dans laquelle tout événement important survenant dans un groupe a des répercussions inévitables et rapides sur l'ensemble. Nous ne pouvons nous dérober à nos responsabilités, la solidarité humaine ne le permet pas. Il ne nous reste qu'à relever le défi qu'elles nous lancent et à le faire avec vigueur et avec imagination.

S/C